



Le système actuel de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP II) arrive bientôt en fin de vie et sera entièrement renouvelé. Le remplacement par le nouveau système (RPLP III) doit être achevé d'ici fin 2024.



01

Enregistrement

S'inscrire sur le portail électronique de l'OFDF



02

Contacter

Il est demandé aux détenteurs de véhicules suisses de continuer à enregistrer les kilomètres parcourus par voie électronique.



Fournisseur NETS



Fournisseur EETS

Le détenteur du véhicule choisit un service en fonction de son profil de conduite.



03

À installer soi-même ou chez Auto Meter SA



Prendre rendez-vous maintenant



04

Transmission automatisée



Fournisseur NETS



Fournisseur EETS

Transmission automatisée des données au fournisseur



05

Déclaration quotidienne

Déclaration quotidienne automatisée des données



Fournisseur NETS



Fournisseur EETS



L'OFDF



06

Télécharger décision et facture

L'encaissement sera effectué par l'OFDF pour tous les détenteurs de véhicules suisses, indépendamment du service de saisie choisi.